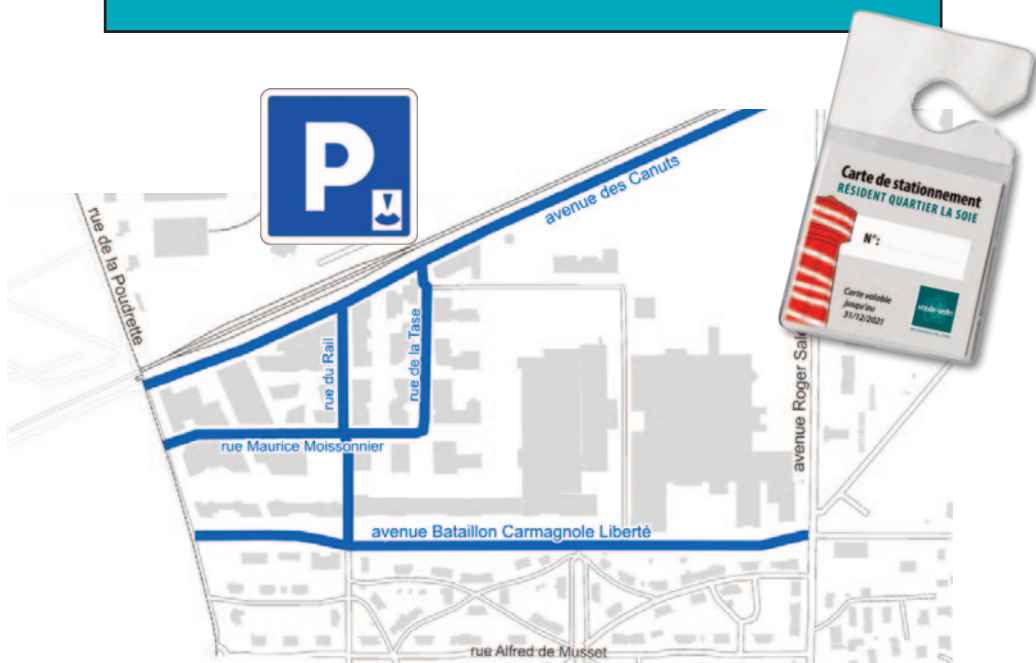


Mise en place d'une zone bleue à partir du 1^{er} septembre 2020

*avenue des Canuts – rue Maurice Moissonnier – rue du Rail
rue de la Tase – avenue Bataillon Carmagnole Liberté*

*Vous résidez dans ce périmètre ?
Demandez votre carte de stationnement.*



**Prenez rendez-vous en ligne sur
www.vaulx-en-velin.net**

À partir du 1^{er} septembre 2020, le stationnement sera réglementé avec la création d'une zone bleue avenue des Canuts, rue Maurice Moissonnier, rue du Rail, rue de la Tase, avenue Bataillon Carmagnole Liberté.

Cette zone a été définie par la Ville en lien avec le conseil de quartier « La Côte-La Tase-La Soie ». Elle est expérimentale et sera évaluée par le conseil de quartier après un an de mise en œuvre.

Fonctionnement de la zone bleue

Deux types de stationnement seront mis en place :

- **Stationnement résident** : réglementé par une carte et à destination des Vaudais.
- **Stationnement classique** : réglementé par un disque bleu pour les autres usagers.
 - Stationnement gratuit et limité à 1h30 à compter de l'heure d'arrivée du véhicule
 - De 9h à 19h, du lundi au samedi (sauf jours fériés et mois d'août).

Stationnement résident

- Pour les Vaudais habitant dans ce périmètre.
- **Stationnement gratuit et pour une durée réglementaire maximale de 24 heures** (selon l'arrêté municipal en vigueur).
- Carte délivrée par la Ville, à retirer à la Mairie annexe sur rendez-vous.

Une seule carte par foyer sera remise.

Obtenir sa carte de résident

1. Prenez rendez-vous en ligne à la Mairie annexe via le site de la Ville.
2. Le jour de votre rendez-vous :
 - Présentez-vous à l'accueil de la Mairie annexe, rue Joseph Blein, muni de **votre pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois**
 - L'agent municipal vous délivrera ensuite votre carte de résident (une seule par foyer, quel que soit le nombre de véhicules). **Elle sera valable jusqu'au 31 décembre 2021.**

+ d'infos :

www.vaulx-en-velin.net